**Plan de santé et de sécurité pour la communauté**

**Date**

**Subvention du CEPF xxxxx**

**Bénéficiaire**

***Titre du projet***

**Lieu du projet**

**Récapitulatif de la subvention**

1. Organisme bénéficiaire.
2. Titre du projet.
3. Numéro de subvention*.*
4. Montant de la subvention (en dollars US).
5. Dates proposées de la subvention.
6. Pays où des activités seront menées à bien.
7. Résumé du projet [copier-coller la justification du projet et l'approche du projet décrites dans la proposition].
8. Date de préparation du présent document.
9. **Risques pour la santé et la sécurité de la communauté :** Cette section évaluera le risque de chaque activité pour la santé et la sécurité de la communauté, en fonction de critères de probabilité et de gravité, et décrira en détail tous les risques plus élevés.
10. **Mesures d'atténuation des risques :** Cette partie décrira les mesures qui seront prises pour atténuer tous les risques majeurs. Les mesures d'atténuation seront présentées selon la hiérarchie des mesures d'atténuation, qui exige que les risques soient anticipés et évités dans la mesure du possible. Lorsqu'il est impossible de les éviter, les risques doivent être réduits à des niveaux acceptables. Tous les risques qui subsistent après la prévention et la minimisation doivent être atténués.
11. **Mesures visant à éviter les risques de maladies transmissibles :** Cette partie décrira les mesures qui seront prises pour éviter le risque de transmission de maladies transmissibles (par ex. COVID-19) aux communautés sur le ou les sites du projet.
12. **Plan de préparation aux situations d'urgence :** Cette partie présentera un aperçu de votre plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour les situations d'urgence concernant la santé, la sûreté et la sécurité de la communauté, qui pourraient être causées par les activités du projet, le cas échéant.
13. **Mesures d'atténuation des risques liés au personnel de sécurité :** Si le projet implique un soutien au personnel de sécurité (gardiens de parc, gardes forestiers de la communauté, etc.), cette partie décrira les mesures que vous prendrez en relation avec l'embauche, les règles de conduite, la formation, l'équipement et le contrôle des actions du personnel de sécurité, pour vous assurer qu'il ne se livre pas à des actes illégaux ou abusifs à l'encontre des populations locales. Lorsque les membres du personnel de sécurité font eux-mêmes partie de la communauté, les risques pour leur santé et leur sécurité doivent être examinés dans les parties 9 et 10.
14. **Calendrier et ressources** : Cette partie présentera un calendrier de mise en œuvre pour chaque mesure énumérée dans les parties 10 à 13, ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires.
15. **Contrôle et évaluation** : Cette partie décrira les mesures que vous prendrez pour contrôler et évaluer l'efficacité des mesures énumérées dans les parties 10 à 13.
16. **Communication** : Le CEPF exige que les plans de santé et de sécurité pour la communauté soient communiqués aux communautés locales concernées et aux autres parties prenantes. Veuillez décrire les efforts que vous déployez pour communiquer ce plan.